

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de St Just-en-Chaussée**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY**

**Séance du lundi 21 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

**Membres présents :**

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Patrick VAN DAELE, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Claudy DENAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mme Cydalia RUCQUOY, Mr Philippe CNUUDE, Mr Pascal VIGIER (arrivé à 19h), Mr Vianney MULLIEZ.

**Membres absents :**

- Mme Michèle HEMARD (pouvoir à Mr Patrick VAN DAELE),
- Mme Corinne DELATTRE (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN),
- Mr Maurice HERMENT (pouvoir à Mr Jean-Marc EVRARD),
- Mme Jennifer BALOCHARD.

Le quorum (huit-8) est atteint puisque 8 conseillers sont présents : le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Présentation d'un projet éolien par la société Falck Energies Renouvelables.
- ↪ Extinction de l'éclairage public.
- ↪ Délibérations modificatives.
- ↪ Demande de subvention réserve incendie.
- ↪ Tarifs des services municipaux pour l'année 2023.
- ↪ Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, je souhaite que le Conseil Municipal ait une pensée pour Madame Peltier, bénévole de la bibliothèque ainsi que pour Monsieur Derogy, ancien adjoint de la commune qui nous ont quitté récemment.

**A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus et représentés (12 voix POUR).

**B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Olivier RUBIGNY, secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (12 voix POUR).

### **C – PRÉSENTATION D'UN PROJET ÉOLIEN PAR LA SOCIÉTÉ FALCK ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire rappelle que la société Falck souhaiterait faire une extension d'éoliennes sur le territoire de la commune d'Esquennoy. La société Falck Energies Renouvelables a présenté un projet aux adjoints et au Maire pendant la permanence du samedi 9 juillet ; puis un diaporama par courriel le 5 octobre 2022 présenté lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2022 en questions diverses.

La parole est donnée à Messieurs Viktor BOURDON, Nicolas THELIEZ, Gilles VACHE et Bertrand Belben de la société Falck pour présenter le projet.

Arrivée de Mr Vigier à 19h.

### **D – EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée pour maîtriser les consommations d'énergie d'où la pertinence de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Notre électricien, Monsieur Lamart a confirmé la faisabilité technique de cette extinction.

Cette mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population (23h30 - 4h30) permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse. Dans un premier temps, une période expérimentale se déroulera du 1/1/23 au 1/6/23 ; à l'issue de cette expérimentation, si elle est concluante alors ces dispositions seront appliquées définitivement. L'éclairage public sera maintenu toute la nuit rue de la commanderie dans le virage de la superette.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR), décident :**

- **D'ETEINDRE** l'éclairage public de 23 heures 30 à 4 heures 30 pour une période expérimentale du 1/1/23 au 1/6/23,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-60**.

### **E – DELIBERATIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a pris un certificat administratif autorisant le transfert de la somme de 2 000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) à l'article 6531 (Indemnités) afin de mandater les indemnités et charges des élus de novembre et décembre 2022.

#### **1/ Délibération modificative N°2 (budget communal)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que plusieurs écritures sont à passer afin de pouvoir procéder aux règlements de plusieurs factures. Il convient d'effectuer les écritures modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2184 op 15 : mobilier école	600,00	3251 op 54: CCOP fonds d'aide	1500,00
2183 op 39 : matériel informatique mairie	1300,00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	4850,00
2181 op 54 : SdS mousses de protection	4150,00		
2188 op 58 : matériel presbytère	300,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6350,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6350,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	4850,00		
615232 (011) entretien réseaux	-4850,00		
6558 : frais scolarité	3000,00		
611 : prestations de services	-3000,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR), décident :

- D'APPROUVER les écritures budgétaires exposées ci-dessus,
- D'INSCRIRE cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-61**.

## 2/ Délibération modificative N°1 (budget eau - assainissement)

Afin de régulariser des erreurs de facturation (redevables n'ayant pas signalé leurs départs de la commune), il convient également d'abonder l'article 678 du budget de l'eau et assainissement comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
678 : avoirs sur facture	200,00		
61528 (011) entretien et réparation de biens mobiliers	-200,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR), décident :**

- **D'APPROUVER** les écritures budgétaires exposées ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro 2022-62.

#### **F – DEMANDE DE SUBVENTION DE RESERVE INCENDIE**

Sortie de Mr Cnudde concerné par ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Cnudde Florent sollicite une subvention pour la construction d'une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> sur sa propriété qui sera répertoriée au SDIS60 et réquisitionnable en cas d'incendie sur la commune.

En effet, un permis de construire un hangar agricole est conditionné à la construction de cette réserve incendie malgré 2 bornes incendie à proximité.

Monsieur le Maire propose de prendre à la charge de la commune les frais des 240 m<sup>3</sup> d'eau au tarif en vigueur au moment du remplissage et en cas de sinistre.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (12 voix POUR), décident :**

- **DE PRENDRE** à la charge de la commune les frais des 240 m<sup>3</sup> d'eau au tarif en vigueur au moment du remplissage et en cas de sinistre,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro 2022-63.

#### **G – TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2023**

Retour de Mr Cnudde.

Comme chaque année, Monsieur le maire invite les membres du conseil à se prononcer sur les tarifs des services municipaux et montants des prestations pour l'année suivante.

Monsieur le Maire propose que la location du compteur d'eau soit forfaitaire à l'année quelle que soit la durée d'abonnement.

Monsieur le Maire propose une hausse de 10 centimes sur la part communale « eau potable » pour continuer à anticiper les travaux de mise aux normes « nitrates ».

Monsieur le Maire propose aussi une hausse de 10 centimes sur la part « assainissement » pour financer les essais de fonctionnement qui n'étaient pas prévus dans le marché de la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose une hausse sur les tarifs du cimetière qui sont anciens.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les autres tarifs municipaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) :**

- **FIXE** les tarifs et montants suivants à compter du 1er janvier 2023 :

1/ Budget de l'eau :

- Location forfaitaire annuelle sans proratisation du compteur : 16 €
- Montant de la part communale « eau potable » du m<sup>3</sup> d'eau : 2,43€
- Montant de la part communale « assainissement » du m<sup>3</sup> d'eau : 1,96€

• Les montants des différentes taxes de l'Agence de l'eau sont établis par cette dernière, leur évolution n'est pas le fait de la commune.

2/ Location du presbytère : les tarifs seront revus au prochain Conseil Municipal de décembre pour prendre en compte un forfait électricité.

3/ Tables et chaises sont mises à disposition gratuitement pour les habitants et associations d'Esquennoy uniquement. Les tables et chaises devront être alignées le jour de l'état des lieux pour un contrôle visuel de propreté. En cas de dégradation, la facturation suivante sera appliquée :

- Chaise : 25 € par chaise abîmée.
- Table : 240 € par table abîmée.

Afin d'éviter les fraudes sur le lieu de résidence du preneur, il sera bien spécifié sur les formulaires de prêt que c'est le preneur qui sera responsable pécuniairement de tout dommage survenant aux matériels loués.

4/ concessions au cimetière :

- tarif résident : réservé aux seuls habitants d'Esquennoy ainsi qu'aux résidents d'un EHPAD ou d'une maison de retraite ayant toujours vécu auparavant à Esquennoy
  - concession à perpétuité : 230 €
  - concession trentenaire : 120 €
  - concession cinéraire cinquantenaire dans le columbarium : 165 €
- tarif résidents extérieurs :
  - concession à perpétuité : 570 €
  - concession trentenaire : 240 €
  - concession cinéraire cinquantenaire dans le columbarium : 330 €

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR), décident :**

- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-64**.

## **H – QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Remerciements :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Rubigny pour son investissement pour l'entretien et les améliorations sur parterres de fleurs de la commune.

2/ Démission d'une conseillère :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 17/11 une demande de démission de la part de Madame Balochard.

3/ Sécurité école :

En raison du Covid, l'entrée et la sortie des maternelles avaient été déplacées du côté D1001 afin de séparer les flux des personnes. N'ayant plus d'obligation de séparer les flux et en raison de problèmes de sécurité évoqués en conseil d'école, il serait judicieux de revenir à la situation antérieure ; en effet, historiquement, le réaménagement de la place de la mairie a été effectué pour sécuriser les entrées-sorties des enfants de l'école ; de plus, un agent communal est affecté à la

sécurisation du passage piéton devant l'école. Ce changement entrera en vigueur à la rentrée de janvier 2023.

4/ Commission de sécurité salle des sports :

La commission de sécurité, passant tous les 5 ans, est prévue le 29/11 pour la salle des sports.

5/ Travaux en cours :

Salle des sports : l'isolation par l'extérieur de la salle des sports par la société DENIS se poursuit avec la façade de l'entrée ; le dernier panneau mousse de mise en conformité basket a été posé ; il restera les poteaux à protéger par de la mousse en panneaux.

Station d'épuration : les travaux ont commencé et sont prévus jusqu'en février 2023 ; une réunion de chantier a lieu sur place chaque semaine.

Trottoirs : début des travaux de la rue St Pierre (côté EST) ce jour pour deux semaines environ.

Ordinateurs mairie : le plus vieil ordinateur (windows7) a été remplacé pour devenir le nouveau serveur de la mairie. L'ancien serveur reçoit un nouveau disque dur SSD qui permettra d'améliorer sa rapidité.

6/ Parade Noël motos/ voitures du 4/12 :

Passage de la parade sur la place de la mairie d'Esquennoy vers 14h15. Présents vers 13h45 pour préparer un café pour les motards (percolateur 90 tasses prêté par le rabe) sous le préau : Sylvain Germain, Olivier Rubigny, Cydalia Rucquoy, Patrick Van Daele, Claudy Denain, Maurice Herment (à vérifier), Catherine Lamoise, Philippe Cnudde; vérifier gobelets, touillettes, sucre, jus d'orange, eau.

7/ Arbre de Noël communal 16/12 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il aura lieu le vendredi 16/12 à 17h à la salle des sports ;

Achat du sapin : Mr Van Daele puis le mettre dans la cour du périscolaire ;

16/12 à 8h : installation des tables et chaises dans la salle par les cantonniers ;

16/12 à 14h : emballage des cadeaux à la mairie : Mesdames Delattre, Lamoise, Rucquoy, Messieurs Germain, Evrard, Rubigny ;

17/12 à 17h : Spectacle de Noël puis arrivée du Père Noël (Mr Herment à vérifier)

Distribution des cadeaux et chocolats aux enfants : Mesdames Delattre, Messieurs Germain, Evrard, Van Daele, Rubigny;

Distribution des cartes CCAS de Noël aux aînés : Messieurs Cnudde et Lamoise ;

Distribution du verre de l'amitié jus d'orange-madeleine-eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.



**Signatures**

M. Sylvain GERMAIN, Maire	M. Olivier RUBIGNY, Secrétaire
---------------------------	--------------------------------